



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-110

PUBLIÉ LE 3 MAI 2021

Sommaire

Agence régionale de santé / DERBP

971-2021-05-03-00001 - Avis d'appel à projet ARSDERBPSAFP du 3 mai 2021 -

Préfiguration d'un Pôle de ressources d'Education Thérapeutique de

Patient (ETP) sur le territoire de la Guadeloupe et des Iles du Nord (4 pages) Page 3

Agence régionale de santé

971-2021-05-03-00001

Avis d'appel à projet ARSDERBPSAFP du 3 mai 2021 - Préfiguration d'un Pôle de ressources d'Education Thérapeutique de Patient (ETP) sur le territoire de la Guadeloupe et des Iles du Nord

AVIS D'APPEL A PROJET

N° ARS/DERBP/SAFP/N° 971-2021-05-

**Préfiguration d'un Pôle de ressources
d'Education Thérapeutique de Patient (ETP)
sur le territoire de la Guadeloupe et des Îles
du Nord (IDN)**

1- Contexte de l'appel à projet

« L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est inscrite dans la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Plusieurs rapports précédant ou suivant cette loi ont émis la recommandation de créer une structure régionale favorisant le développement et la coordination de l'ETP sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS) »

L'organisation de la coordination territoriale de l'ETP en Guadeloupe date de 2012, avec la mise en place de 2 cellules de coordination : une se situant sur Grande-Terre, portée par le GIP-RASPEG et une se situant sur Basse-Terre, portée par le Centre Hospitalier de Basse-Terre. A ce jour, les missions de ces deux cellules sont restées limitées.

Avec la mise en œuvre par la Direction Générale de la Santé (DGS), du nouveau régime de déclaration des programmes d'éducation thérapeutique du patient, l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, souhaite faire évoluer la coordination territoriale de l'ETP vers une nouvelle organisation portée par une entité unique. Cette entité créera les conditions pour une bonne coopération entre les équipes de programmes d'ETP, mais aussi entre les équipes et les usagers.

L'appel à projet lancé par l'ARS vise différents objectifs, explicités ci-dessous.

2- Objectifs de l'entité de préfiguration d'un pôle de ressources d'ETP en Guadeloupe et sur les IDN :

L'ARS définit la stratégie de développement de l'ETP sur le territoire.

L'entité de préfiguration d'un pôle de ressources d'ETP devra quant à elle :

-  en lien avec l'ARS, coordonner, développer et déployer l'ETP sur le territoire
-  participer avec l'ARS au suivi des dossiers de déclaration
-  porter l'accent sur l'accompagnement des équipes afin d'avoir une bonne visibilité sur la qualité des programmes, en les incluant systématiquement dans une approche « parcours de santé »
-  assurer l'accompagnement méthodologique et l'animation régionale des acteurs publics et privés des champs sanitaire et médico-social

- ✚ améliorer la communication sur les possibilités offertes par les programmes déployés
- ✚ développer la recherche en ETP, de même que l'innovation et l'offre de formation

3- Accompagnement et financement

Une enveloppe d'au maximum 150 000 € sera allouée la 1^{ère} année à l'entité retenue, en fonction du projet proposé.

Cette somme comprendra :

- ✚ La rémunération et les charges du personnel
- ✚ La location d'un local
- ✚ Les frais de matériel comprenant :
 - l'achat de matériel informatique
 - le mobilier de bureau
 - fournitures de bureau
- ✚ La prise en charge des frais déplacements nécessaires au service

Une enveloppe de maximum 140 000 € sera allouée la seconde année en fonction du projet proposé :

- ✚ La rémunération et les charges du personnel
- ✚ La location d'un local
- ✚ Les frais de matériel comprenant les fournitures de bureau
- ✚ La prise en charge des frais déplacements nécessaires au service

4- Calendrier et publication

- ✚ Date de lancement de l'appel à projets : **lundi 3 mai 2021**
- ✚ Date limite de soumission du dossier de candidature : **mardi 1^{er} juin 2021**
- ✚ Le **dossier** devra être transmis en version papier et en version numérique.
- ✚ Etude et sélection des dossiers : **2 juin au 16 juin 2021**
- ✚ Communication des résultats au porteur : **deuxième quinzaine de juin**
- ✚ Conventonnement : **à compter de juillet 2021**

Le présent avis d'appel à projet sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Guadeloupe et consultable, ainsi que ses annexes, sur le site internet de l'ARS : www.ars.guadeloupe.sante.fr.

5- Date limite et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature devront être transmis dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis, cachet de la poste faisant foi.

Chaque candidat devra adresser son dossier à la fois par voie postale et voie numérique :

Voie postale :

ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
AAP Préfiguration d'un Pôle de ressources ETP
Pôle DERBP – Mme Jean-Louis Ildy
Rue des Archives-Bisdary
97113 GOURBEYRE.

Voie numérique : ldy.JEAN-LOUIS@ars.sante.fr

Gourbeyre, le - 3 MAI 2021

La Directrice Générale,



Valérie DENUX